



## Municipalité de Sainte-Sabine

7 SEPTEMBRE 2017

### ÉLECTION 5 NOVEMBRE 2017

#### Déclaration de candidature

Toute déclaration de candidature sera reçue au bureau municipal, aux jours et aux heures suivants, du 25 septembre au 6 octobre 2017 :

Lundi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30  
Mardi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30  
Mercredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30  
Jeudi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le vendredi 6 octobre le bureau sera ouvert de 9h à 16h30 de façon continue.

#### Commission de révision

Une commission de révision sera tenue **les 19 et 23 octobre 2017** afin de vous inscrire ou de corriger votre inscription sur la **liste électorale** aux heures suivantes :

**19 Octobre 10h00 à 14h00**  
**23 Octobre 19h00 à 22h00**

Un avis vous parviendra par courrier pour identifier votre nom sur la liste.

Les propriétaires non-domiciliés qui ne sont pas inscrits peuvent aussi le faire lors de la commission de révision.

#### Vote par anticipation

29 octobre 2017 : 12h00 à 20h00  
185 rue Principale, Édifice municipal **PORTE ARRIÈRE**

#### Jour du scrutin

5 novembre 2017 : 10h00 à 20h00  
185 rue Principale, Édifice municipal **PORTE ARRIÈRE**

**POUR VOTER chaque ÉLECTEUR EST TENU de présenter une des pièces d'identité suivantes :**

- permis de conduire / permis probatoire
- carte d'assurance maladie
- passeport canadien
- certificat de statut d'indien
- carte d'identité des forces canadiennes

**Pour toutes informations supplémentaires, vous pouvez joindre Chantal St-Germain, présidente d'élection, au ☎ (450) 293-7686.**

#### Municipalité Sainte-Sabine

185 rue Principale  
Sainte-Sabine, Qc  
J0J 2B0

#### Téléphone

450-293-7686

#### Télécopie

450-293-7604

#### Adresse électronique

[administration@saintesabine.ca](mailto:administration@saintesabine.ca)

#### Site internet

[www.saintesabine.ca](http://www.saintesabine.ca)

#### Heures d'ouvertures

Lundi au jeudi  
De 8h à 12h et 13h à 17h

#### Fermé

Vendredi

# COMMUNIQUÉ – MISE EN GARDE AUX CONSOMMATEURS : GARE AUX RÉNOVATEURS ET AUX ENTREPRISES MALHONNÊTES!

**Montréal, le 2 août 2017** – La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) désire mettre en garde les citoyens concernant la vente sous pression de systèmes de chauffage et de climatisation de type thermopompe, et l'offre travaux d'isolation pour améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment.

## Vente sous pression

Le stratagème que la RBQ dénonce est le suivant : un client potentiel est sollicité par téléphone dans le but de lui vendre un appareil ou pour effectuer des travaux censés lui faire réaliser d'importantes économies. L'objectif est qu'un représentant puisse le rencontrer rapidement à son domicile. Ce représentant peut parfois prétendre faussement être mandaté par les autorités gouvernementales, telles que la RBQ. Une fois sur place, le représentant incite le consommateur à signer le contrat le jour même alléguant soit un programme de crédit d'impôt soit des arguments souvent trompeurs tels des problèmes de santé pour les habitants, des économies d'énergie et une valeur de revente accrue.

Les travaux sont souvent effectués dès le lendemain matin afin d'éviter une annulation de contrat alors que les soumissions et les contrats affichent un prix forfaitaire et non détaillé. Dans la plupart des cas, l'appareil ou les travaux sont offerts à des coûts qui dépassent largement leur valeur. Le paiement entier est souvent exigé avant même le début des travaux. Plusieurs clients éprouveront par la suite des problèmes et ne pourront obtenir de services auprès de ces entreprises qui souvent disparaissent dans la nature.

## Avant de signer quoi que ce soit...

Les consommateurs ne devraient jamais prendre de décision hâtive sous la pression d'une personne trop insistante. Avant de confier à une entreprise des travaux de rénovation ou de construction, les consommateurs doivent :

- s'assurer qu'elle est titulaire d'une licence d'entrepreneur en règle. Le numéro de licence doit être affiché sur les publicités, les soumissions, les contrats, les factures et les cartes professionnelles. Les consommateurs peuvent vérifier la validité de la licence en consultant le [Registre des détenteurs de licence sur le site de la RBQ](#).
- obtenir au moins deux autres soumissions pour fin de comparaison. À ce titre, il est nécessaire que les soumissions soient, comme les factures, détaillées.
- n'effectuer aucun paiement avant la fin des travaux.

Il est aussi suggéré de vérifier auprès de l'Office de la protection du consommateur le numéro de **permis de vendeur itinérant**, si la sollicitation se fait par téléphone ou par porte-à-porte, ou si l'entreprise propose un contrat d'achat ou d'installation de portes, de fenêtres, de revêtements extérieurs ou d'isolant thermique. Il serait prudent de vérifier s'il y a des plaintes à l'endroit de l'entrepreneur.

La carte professionnelle du représentant est également une autre source d'information importante, car si la seule adresse qui y figure est une case postale ou un numéro de cellulaire, il y a lieu de se méfier!

## Dénoncer

Les consommateurs ayant vécu des situations similaires sont invités à les dénoncer auprès de la RBQ au 1 800 361-0761 ou en remplissant le [formulaire de plainte disponible au www.rbq.gouv.qc.ca](#). Ces dénonciations permettent à la RBQ d'intervenir plus rapidement.

La RBQ recommande aux consommateurs de faire les vérifications qui s'imposent.

## **SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance du conseil aura lieu lundi 2 octobre à 20h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal.

## **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Le bureau municipal sera fermé le lundi 9 octobre 2017 en raison de l'Action de grâces.

## **RAPPEL – VERSEMENTS DE TAXES 2017**

Le 3<sup>e</sup> versement était dû pour le 28 août 2017

## **BIBLIOTHÈQUE**

**Service gratuit** pour les résidents de Sainte-Sabine  
**Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont :**  
-mercredi : 13h30 à 17h00 et 19h00 à 20h30  
-vendredi : 19h00 à 20h30.

## **VANDALISME PARC DES LIBELLULES**

La municipalité tient à informer les citoyens qu'elle trouve déplorable le fait que des biens publics soient vandalisés. Les affiches installées en juillet au Parc des Libellules situé sur la rue Pierre, ont été saccagées. La municipalité a dû procéder à l'installation de nouvelles affiches. Si vous avez des informations ou avez été témoin de cet événement, veuillez en aviser la municipalité ou bien la Sûreté du Québec.

## **FÊTE FAMILIALE - PARC DES LIBELLULES**

Le 26 août dernier a eu lieu la Fête familiale au parc des Libellules.

Nous remercions les membres du Comité des fêtes et parc, mesdames Julie Balthazard, Mylène Groleau et Nathalie Montminy, pour nous avoir proposé de belles activités tout au long de cette journée ainsi qu'à tous les bénévoles, ce qui a permis la réussite de cette journée encore cette année. Nous remercions également les personnes qui ce sont présentées lors de cette journée qui sans elles la fête n'aurait pu être une réussite.

Un gros merci également aux commanditaires, le maire a pu procéder au tirage de plusieurs prix.

MERCI!

## **INSTALLATION D'ABRI D'AUTO**

Les abris d'auto sont autorisés  
du 15 octobre 2017 au 1<sup>er</sup> mai 2018.